

Procédure de réservation

Les réservations se font par téléphone auprès du répartiteur, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, au 418 589-8397. Ces réservations doivent être faites au plus tard à 15 h, la veille d'un déplacement, et ce, pour une période de 3 semaines à l'avance.

Les informations suivantes sont requises :

- L'adresse de l'embarquement
- Le numéro de téléphone
- L'adresse de destination
- L'heure de déplacement
- La demande d'un transport de retour, si nécessaire

Annulation

L'usager est responsable d'aviser la répartition le plus rapidement possible de toute annulation d'un déplacement prévu à l'horaire, en communiquant au 418 589-8397. Les fins de semaine, le message doit être laissé sur le répondeur.

Un usager qui omet d'annuler son déplacement sera malgré tout tenu d'en acquitter les frais.

Tarifs

Enfant moins de 12 ans	Gratuit
Étudiant / 60 ans et plus	3,00 \$ du billet 28,00 \$ du livret de 10 58,00 \$ du laissez-passer mensuel
Adulte	4,00 \$ du billet 38,00 \$ du livret de 10 88,00 \$ du laissez-passer mensuel
<i>Enfant : 0 à 5 ans (doit être accompagné)</i>	
<i>Étudiant : 12 ans et plus avec la carte étudiante</i>	
<i>Ainé : 60 ans et plus</i>	

La monnaie exacte est exigée dans les autobus.

Seules les pièces de
25 ¢, 1 \$ et 2 \$ sont acceptées comme monnaie.
(Tarifs sujets à changement)

INFORMATION

418 589-1516

RÉSERVATION

418 589-8397



19, avenue Marquette
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5

www.ville.baie-comeau.qc.ca

LES AUTOBUS SONT OPÉRÉS
PAR LE GROUPE DE LA CÔTE INC.



Février 2023

Le transport ADAPTÉ

UN SERVICE PERSONNALISÉ



Transport adapté

Le transport adapté est un service de transport, qui comme son nom l'indique est adapté aux besoins des personnes ayant un handicap dont l'incapacité compromet grandement leur mobilité.

Admissibilité

Pour être reconnue admissible, toute personne doit répondre aux deux exigences suivantes :

1. Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistante, et être limitée dans l'accomplissement de ses activités normales;
2. Avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté. Seules les incapacités suivantes pourront être retenues aux fins de l'admissibilité :
 - Incapacité de marcher 400 mètres sur un terrain uni;
 - Incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui, ou incapacité d'en descendre une sans appui;
 - Incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier;
 - Incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres;
 - Incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle; toutefois cette incapacité ne peut à elle seule être retenue aux fins d'admission.
3. Pour bénéficier de ce service, vous devez vous adresser au numéro 418 589-1516 afin de vous procurer le formulaire de demande d'admission. Vous obtiendrez une réponse quant à votre admissibilité dans les 45 jours suivant la réception de votre formulaire dûment rempli.

Municipalités desservies

Le transport adapté dessert les municipalités suivantes :

Baie-Comeau
Chute-aux-Outardes
Pointe-Lebel
Ragueneau
Pointe-aux-Outardes

Les accompagnateurs

Tout usager qui a besoin de la présence d'un accompagnateur doit au préalable en être autorisé lors de sa demande d'admission. De plus, lors de la réservation, l'usager doit mentionner s'il y a un accompagnement ou non.

N.B. Aucun tarif n'est chargé à l'accompagnateur.

Horaire

Du lundi au vendredi :
7 h à 17 h 30
18 h 30 à 22 h 30

Les samedis et dimanches :
10 h à 17 h

Veillez noter qu'il n'y a aucun service lors des jours fériés suivants :

La veille de Noël
Le jour de Noël
Le lendemain de Noël
La veille du jour de l'An
Le jour de l'An
Le lendemain du jour de l'An
Le Vendredi saint
Le lundi de Pâques
La Journée nationale des patriotes
La Saint-Jean-Baptiste
La fête du Canada
La fête du Travail
L'Action de grâces

